



Référence : ADM/MDA/BE/1610D07  
Affaire suivie par Bastien EL GHOUZZI  
☎ 01 43 11 14 70  
Lundi, mercredi et vendredi  
De 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
✉ [administratif@fffa.org](mailto:administratif@fffa.org)

La Courneuve, le vendredi 7 octobre 2016

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football Américain qui se tiendra :

**Le Samedi 10 décembre 2016 de 10h à 18h**

**à l'Hôtel Mercure Porte de Pantin  
22 avenue Jean Lolive, 93 500 Pantin**

L'ordre du jour, que vous retrouverez ci-dessous, a été validé par le Comité Directeur du 1 octobre 2016.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations sportives.

**Michel DAUM**

**Président de la FFFA**

LISTE DES PIÈCES

1. Ordre du jour, composition et nombre de voix
2. Procès Verbal de l'AG du 12 décembre 2015
3. Rapport moral du Président
4. Rapport de Gestion du Trésorier Général
5. Bilan et Compte de résultat 2015/2016 + annexe
6. Rapport Général du Commissaire aux Comptes
7. Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
8. Budget Prévisionnel 2017/2018
9. Rapport Commission Football Américain
10. Rapport Commission Flag<sup>1</sup>
11. Rapport Commission Cheerleading
12. Rapport Commission Médicale
13. Rapport Commission Nationale d'Arbitrage
14. Rapport de la Commission Nationale de Discipline
15. Rapport de la Commission d'Appel
16. Modification Statutaires et Réglementaires
17. PV de la Commission de Surveillance des Opérations de Vote



## ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DECEMBRE 2016

### ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants 9h30 – 10h00
- Ouverture 10h – 10h15
- 10h15-10h20: Approbation du Procès Verbal de l'AG du 12 décembre 2015 -> vote
- 10h20-10h45: Rapport Moral du Président -> vote
- 10h45-11h: Rapport de Gestion du Trésorier
- 11h-11h05: Rapports du Commissaire aux Comptes
- 11h05-11h15: Approbation des Comptes de l'exercice 2015/2016 -> vote
- 11h05-11h15: Affectation du résultat de l'exercice 2015/2016 -> vote
- 11h15-11h20: Présentation du budget prévisionnel 2017/2018 -> vote
- 11h20-11h45: Rapport de la Secrétaire Générale
- 11h45-12h30: Modifications statutaires et réglementaires
- 12h30-14h: Repas
- 14h-15h: Elections au Comité Directeur -> vote
- (pendant le dépouillement) Rapport de la Commission Médicale
- (pendant le dépouillement) Rapport de la Commission de Discipline
- (pendant le dépouillement) Rapport de la Commission d'Appel / Organe disciplinaire d'appel
- 15h-15h15: Rapport de la Commission Cheerleading
- 15h15-15h30: Rapport de la Commission Flag
- 15h30-15h45: Rapport de la Commission Football Américain
- 15h45-16h: Rapport de la Commission Nationale d'Arbitrage
- 16h-17h: Rapport de la Direction Technique Nationale
- 17h-18h: Questions diverses
- 18h: Clôture de l'Assemblée Générale + apéritif

**Dîner pour l'ensemble des délégués des Ligues à l'Assemblée Générale.**

[www.ffa.org](http://www.ffa.org)

**FFFA**

Fédération Française de Football Américain  
79 rue Râteau - 93120 LA COURNEUVE - FRANCE

Standard FFFA : +33-1-43-11-14-70 / Fax : +33-1- 43-11-14-71  
E-mail: [ffa@ffa.org](mailto:ffa@ffa.org)  
Site web : <http://www.ffa.org>

Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) – Agrément Ministériel n° 75 S 270  
Fédération sportive régie par la loi du 1er juillet 1901 – SIRET n° 348 985 276 00032 APE n° 9319 Z





**IMPORTANT:** Suite à la réforme territoriale, il faut noter que les Ligues qui se sont réunies après le 30 juin 2016 doivent organiser une Assemblée Générale indépendante de la nouvelle ligue afin de désigner leur représentant à l'AG Fédérale si cela n'a pas déjà été fait avant la réunification

**ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DECEMBRE 2016**

LIGUES	LICENCES HORS DECOUVERTE AYANT VOIX 30/06/2016	NOMBRE DE VOIX AG 10/12/2016	LICENCES DECOUVERTES AYANT VOIX 30/06/2016	NOMBRE DE VOIX AG 10/12/2016	ASSOCIATIONS AFFILIEES A JOUR 30/06/2016	NOMBRE DE VOIX AG 10/12/2016	NOMBRE DE VOIX TOTAL	NOMBRE DE DELEGUES MAXIMUM
ALSACE	685/685	45	191/191	1	7/7	5	51/51	5
AUV	281		108		4			
BOURGOGNE	452/452	35	178/178	1	9/9	10	46/46	5
BRETAGNE	743/743	50	208/208	3	9/9	10	63/63	6
CENTRE VAL DE LOIRE	447/583	35	269/335	3	10/11	10	48/53	5
CHAMPAGNE-ARDENNES	401/401	35	70/70	1	6/6	5	41/41	4
CORSE	78		0		1			
DOM/TOM								
FRANCHE-COMTE	200/200	20	75/75	1	4/4	5	26/26	3
ILE-DE-FRANCE	4834/5336	100	156/156	1	35/37	30	131/141	6
LORRAINE	268/492	25	54/290	1	6/7	5	31/43	4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	512/765	40	0/1	0	9/11	10	50/60	5
MIDI-PYRENEES	914/998	60	38/38	1	8/9	5	66/71	6
NORMANDIE	825/1090	55	91/91	1	11/12	10	66/76	6
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	1551/1867	70	141/141	1	14/16	10	81/86	6
NOUVELLE AQUITAINE	1706/2023	70	34/74	1	26/29	25	96/101	6
PAYS DE LA LOIRE	902/902	60	4/4	1	10/10	10	71/71	6
HAUT-DE-FRANCE	1464/1710	65	21/33	1	22/23	20	86/91	6
RHONE-ALPES	1444/1931	65	223/258	3	16/19	15	83/88	6
<b>TOTAL</b>	<b>17348/20537</b>		<b>1753/2251</b>		<b>202/224</b>		<b>1036/1108</b>	<b>85</b>

Pour rappel, en application de l'article 6 du Règlement Intérieur de la FFFA, les voix des clubs non à jour financièrement au 30/06/2016 ne sont pas comptabilisées.



## ATTENTION

---

Voici un rappel des différentes procédures à suivre pour l'Assemblée Générale.

Afin de vous assurer que votre voix puisse, statutairement, être comptabilisée, voici la procédure prévue aux articles 9 et 10 des statuts de la FFFA et reproduit ci-dessous :

- L'AG FFFA se compose des représentants des clubs
- Les représentants des clubs pour l'AG FFFA doivent être élus à ce titre dans les Assemblées Générales de Ligues.
- Un seul représentant des clubs, par Ligue, aura le droit de vote lors de l'AG FFFA
- Les autres représentants élus, n'auront qu'un droit d'expression lors de l'AG FFFA
- Les suppléants éventuels (si le représentant élu ne peut se déplacer pour toute raison) doivent aussi être élus lors des Assemblées Générales de Ligues.
- Aucun vote par correspondance n'est admis lors de l'AG FFFA
- Toute délégation de pouvoir à un représentant des clubs d'une autre ligue doit être autorisée par l'Assemblée Générale de la Ligue du représentant qui délègue son pouvoir.
- Un représentant de Ligue ne peut avoir au maximum que deux mandats (celui des clubs de la Ligue au sein de laquelle il a été élu et celui des clubs d'une autre Ligue)
- Aucune subdélégation n'est admise lors de l'AG FFFA
- Les votes portant sur des personnes lors de l'AG FFFA ont lieu à bulletin secret ou par voie électronique garantissant le secret du vote.

Notez aussi que selon l'article 7 du Règlement Intérieur de la FFFA, les pouvoirs des représentants des clubs lors de l'AG FFFA doivent figurer sur une liste établie sur du papier à entête de la Ligue et signée par le Président de la Ligue. La liste ainsi que le procès verbal de votre AG, doivent parvenir 7 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale, **soit le vendredi 2 décembre au plus tard**, et indiqueront au minimum :

- le nom des représentants et éventuels suppléants présents à l'AG
- le nom du représentant qui a le droit de vote lors de l'AG FFFA
- la date de l'Assemblée Générale de ligue au cours de laquelle les représentants ont été élus

Enfin l'article 31 du Règlement Intérieur précise que lors du renouvellement des instances, les Ligues doivent organiser leur Assemblée Générale au moins 1 mois avant l'Assemblée Générale nationale soit, au plus tard, **le jeudi 10 novembre 2016**.